



Assemblée des Français de l'étranger

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

CEDDEF

Session de mars 2015

Président : **M. Bruno THÉRET**
Vice-Présidente : **Mme Anne HENRY-WERNER**

Rapporteurs : **M. Pierre TOUZEL**
M. Alexandre CHATEAU-DUCOS
M. Yan CHANTREL

Mme Gaëlle BARRÉ
M. Mehdi BENLAHCEN
Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE
Mme Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA
Mme Inès CAVAYÉ-NINU
M. Yan CHANTREL
M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

M. Guillaume ELOY
Mme Aurélie FONDECAVE
Mme Anne HENRY-WERNER
M. Geoffrey PARTY
M. Gérard SIGNORET
M. Bruno THÉRET
M. Pierre TOUZEL

Programme de la commission CEDDEF

Horaires	Thèmes	Invités
Mardi 17 mars		
9h00-9h30	Introduction du président, méthode de travail de la commission	
9h30-10h30	Commerce extérieur	Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE, Directrice des entreprises et de l'économie internationale – MAEDI
10h30-11h30	Appui au commerce extérieur et volontariat international en entreprise	M. Michel OLDENBURG, Directeur du V.I.E et M. Henri BAÏSSAS Directeur général délégué de Business France Export
11h30-12h00	Travaux de la commission	
12h00-12h30	Association des régions de France (ARF) Les régions et la coopération décentralisée La gestion des fonds européens	M. Claude POULET Directeur des affaires européennes et internationales de la Région Champagne-Ardenne (conférence téléphonique)
14h30-16h00	Le comité national des conseillers du commerce extérieur de la France	M. Alain BENTEJAC, Président du CNCCEF
16h00-17h30	Bilan des rapporteurs des sous-commissions et conclusion du Président et du Vice-président	

Mercredi 18 mars		
9h00-10h00	Emploi et formation	Mme Annie GAUVIN Directrice Affaires & Relations internationales de Pôle Emploi et Adjointe au Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie, Opérations et Relations Extérieures
10h00-10h30	Emploi et formation	Mme Laurence HAGUENAUER Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et Mme Catherine MANCIP, Sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale
10h30-13h00	Synthèse des rapporteurs	
14h30-15h30	Développement durable	M. Sergio CORONADO, Député Amérique latine et Caraïbes et M. Pierre-Yves LE BORGNI Député Europe Centrale et Orientale
15h30-17h00	Synthèse des rapporteurs des sous-commissions et conclusion du Président et du Vice-président de la commission	

Jeudi 19 mars		
9h00-10h00	Travaux de la commission	
10h00-11h00	Commerce extérieur	M. Tanguy RAMBAUD Trophées des Français de l'étranger 2015, Lauréat du prix « entrepreneur » Directeur associé de la société Sutunam Plateforme de services informatiques externalisée au Vietnam.
11h00-12h30	Travaux de la commission à partir des archives, des auditions, des réponses aux questionnaires, rédaction des rapports, avis et résolutions sur le commerce extérieur, le développement durable, l'emploi et la formation.	

Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation CEDDEF

Thématique : COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur M. Pierre TOUZEL

Présentation

Intervenants:

Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE, Directrice des entreprises et de l'économie internationale - MAEDI

M. Henri BAÏSSAS, Directeur général délégué de Business France Export

M. Michel OLDENBURG, Directeur du VIE (Volontariat International en Entreprises)

M Claude POULET, Directeur des affaires européennes et Internationale de la Région Champagne-Ardenne

M Alain BENTEJAC, Président du CNSSEF

Préambule

Depuis Août 2014 le Commerce extérieur et le tourisme sont rattachés au Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI). M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, exprime régulièrement son attachement à cette nouvelle mission du Quai d'Orsay. Cette priorité fixée par le ministre est au cœur des travaux de notre commission. Nous nous attachons donc à explorer et examiner les services mis en place par la France pour soutenir le commerce extérieur et de permettre aux citoyens Français établis hors de France d'y prendre pleinement part.

Notre commission a, pour ses premiers travaux, reçu cinq intervenants représentant des institutions nationales, établies hors de France, à Paris ou en régions qui œuvrent et contribuent à favoriser le commerce extérieur de la France.

Nous constatons dans un premier temps que nous disposons d'un grand nombre de services et d'acteurs qui travaillent sur ces sujets. Ceux-ci se situent à la fois en France pour préparer et encourager les entreprises et personnes à s'orienter vers l'international tout comme à l'étranger pour préparer le terrain aux entreprises françaises et faire un travail d'expertise des marchés locaux. Même si ce nombre important d'intervenants peut contribuer à donner une image confuse et peu lisible, nous notons cependant qu'il y a une réelle volonté de coordination de ces différents services tant au niveau national que local, traduites par de nombreuses conventions signées entre les différents partenaires.

Notre volonté est d'impliquer dans cette dynamique les élus, conseillers consulaires, et à travers eux les citoyens Français établis hors de France.

Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE

Directrice des entreprises et de l'économie internationale - MAEDI

Madame Agnès ROMATET-ESPAGNE nous a exposé l'action de son service "entreprises et économie internationale".

Le Ministère des Affaires étrangères et du développement international intègre depuis Août 2014 le portefeuille du commerce extérieur. L'action se décide donc désormais au Quai d'Orsay. Des actions sont mises en place par le ministère pour coordonner l'action extérieure de la France dans le domaine de l'économie et de l'export.

Historique

La première mention du terme "diplomatie économique" apparaît en août 2012 lors de la conférence des Ambassadeurs organisée par le Quai d'Orsay. Dès février 2013 des conseils économiques sont mis en place par la même institution. La dynamique est ensuite lancée avec une attention toute particulière aux entreprises elles-mêmes avec l'organisation des journées "Quai d'Orsay Entreprise" 2013 puis 2014. Lors de la conférence des Ambassadeurs en 2013, c'est une visite du site d'Airbus qui est intégrée au programme renforçant encore le message d'une diplomatie au service de l'économie.

En 2014, suite au "Conseil stratégique de l'attractivité" la fusion de l'AFII et d'UBIFRANCE est actée.

En Août 2014, les portefeuilles du tourisme et du commerce extérieur sont rattachés au Quai d'Orsay.

En Janvier 2015, lors du "Conseil stratégique de l'attractivité" est présentée la nouvelle entité "Business France" résultant de la fusion de l'AFII et d'UBIFRANCE.

En Mars 2015 - Le premier "forum international des PME" est organisé. Il a rassemblé 600 groupes présents et a vu deux conventions signées :

- Collaboration entre Business France et le réseau diplomatique
- Tutorat des PME et accueil des VIE via Business France et conseillers économiques

Outils et actions

Aujourd'hui les outils dont dispose la Direction des Entreprises et de l'Économie internationale sont :

- "Expertise France" dont le but est de réunir l'offre d'expertise française.
- "Atout France" qui assure la promotion touristique de la destination France.

Des représentants spéciaux pour des marchés particuliers sur lesquels la France souhaite concentrer son action (Ex.: Canada, Afrique du Sud, Australie...)

Priorités

1. Vendre l'exportation et permettre aux entreprises françaises d'être le mieux préparées pour l'export.
2. Assurer l'attractivité du territoire français.
3. Faire valoir nos intérêts dans les négociations internationales notamment lors d'accords d'échanges et être vigilants sur les normes, celles-ci permettant toujours d'ouvrir ou de fermer des marchés.
4. Promotion du tourisme.

Dans le cadre de la première priorité qui consiste à aider les entreprises françaises à s'exporter, six familles prioritaires ont été mises en place pour présenter et vendre l'offre française :

- Mieux se nourrir (l'agro-alimentaire)
- Mieux se soigner (la santé, la pharmaceutique)
- Mieux communiquer
- Mieux vivre en Ville (l'urbanisme et la gestion des flux)
- Mieux voyager (l'expertise touristique de la France)
- L'industrie Culturelle et créative

Ces Familles sont animées par des « fédérateurs » eux-mêmes bénévoles.

Exemple : La famille "Mieux vivre en Ville" a mis en place la structure "Vivapolis" qui regroupe 170 entreprises ainsi que des syndicats professionnels et a pour objectif de faire travailler ensemble des entreprises Françaises concurrentes pour décrocher des marchés à l'international. Cette structure met notamment à la disposition des futurs clients des démonstrateurs et "ville exemples".

Questions / Réponses

Nos échanges nous ont permis de dégager les informations suivantes :

La France bénéficie de deux principaux atouts pour attirer les entreprises à venir investir en France. Le premier est le crédit d'impôts-recherche qui est l'un des meilleurs outils d'incitation au monde en la matière. L'autre est un marché de l'emploi de bonne qualité avec des personnes très qualifiées et recherchées.

Suite à la dégradation des échanges avec le marché des pays membres de l'UE et malgré une légère reprise dernièrement, les services se focalisent sur des marchés prioritaires et choisis.

Simplification des outils de la COFACE pour la prospection, outils d'assurance-crédit afin de pouvoir répondre à la meilleure offre mondiale et d'apporter une garantie publique.

Simplification à l'accès sur l'information douanière.

La Banque Publique d'Investissement (BPI France) et Business France démarchent les entreprises en France pour les accompagner à l'internationalisation.

À la question de savoir si les TPE étaient prises en compte, Mme ROMATET-ESPAGNE a spécifiquement insisté sur le fait que les Très Petites Entreprises n'étaient pas prises en compte dans le cadre du soutien des pouvoirs publics, à travers les diverses structures d'aide à l'export. La politique du ministère consistant à attendre que ces TPE deviennent des PME avant de les aider. En outre l'aide aux TPE installées à l'étranger est exclue car ces entreprises n'alimentent pas, en l'état, l'économie Française.

Affirmation étonnante quand on sait que depuis plusieurs années, l'apport des PME/TPE des sociétés françaises de droit local implantées à l'étranger au développement de notre commerce extérieur est pris en compte pour leur permettre d'avoir accès à certains dispositifs d'appui au commerce extérieur, comme les VIE ou l'assurance prospection simplifiée.

À la question d'impliquer le réseau des élus consulaires et d'assurer une meilleure compréhension des services, Mme ROMATET-ESPAGNE nous a confirmé son souhait d'améliorer la lisibilité de ces actions et de mener des actions pour clarifier le partage des rôles entre les CCI, les réseaux consulaires et Business France.

À la question du rôle des représentants spéciaux elle nous a répondu que ceux-ci avaient un profil variable, personnalités politiques ou de l'entreprise et que leurs objectifs variaient suivant leur pays de prédilection.

À la question soulevée sur les accords d'échanges et notamment les craintes qui entourent le futur Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement " TIPP " (UE+US) et l'Accord économique et commercial global " CETA " (UE+Canada) elle nous a assuré que le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, M. Mathias FEKL, organisait des entretiens réguliers avec les partenaires et apportait une vigilance toute particulière sur la question des tribunaux d'arbitrage.

Enfin à la question sur le bilan du premier "forum international des PME" son organisation étant trop récente elle n'a pas été en mesure de nous faire part d'un bilan plus précis de ces journées. Néanmoins Mme ROMATET-ESPAGNE s'est engagée à nous transmettre le rapport dès qu'il serait disponible

M. Henri BAÏSSAS

Directeur général délégué de Business France Export

M. BAÏSSAS se réjouit des réformes rapides et profondes que ses services ont connu, notamment à travers la fusion de l'AFII et d'UBIFRANCE pour devenir Business France (BF). Leur expertise permet d'accompagner un nombre croissant d'entreprises dans leurs démarches d'export et notamment des PME. Ils assurent des missions de prospection individuelle pour ces entreprises.

Business France est présent dans les grands salons commerciaux où ils proposent la formule "Pavillon France", une offre clé en main. En 2014, 160 pavillons ont été mis en place à travers le monde dans 43 pays et avec 4100 participants (entreprises françaises).

Business France organise également des rencontres "business to business" (B2B), des rendez-vous d'affaires par secteur d'activité avec des groupes internationaux. En 2014, 370 rencontres ont été organisées avec 80 pays représentés et 4400 participants au total. Sont citées les entreprises comme Bombardier, Google, Harrods, la Nasa, Roche, Samsung et Telecom Italia entre autres.

A la fin 2014, 400 entreprises ont engagé un plan d'action et d'accompagnement à l'export avec "BPI France Export".

M. Michel OLDENBURG

Directeur du Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le VIE est un statut privilégié qui permet à des jeunes de 18 à 28 ans de réaliser une expérience en entreprise à l'étranger pour une durée de 6 à 24 mois maximum. C'est Business France (BF) qui gère l'ensemble du dossier du jeune. Le dispositif est offert à toute entreprise Française ou entreprise qui dispose de bureaux en France avec un vrai projet export. Seules les entreprises homologuées par BF ont accès au système VIE.

Il faut savoir que les jeunes ont la possibilité de rester jusque 165 jours en France afin de se familiariser avec leur entreprise d'accueil et ses enjeux. Ceci se passe généralement avant de partir et pour préparer la mission. BF met à disposition des PME des solutions « clé en main » pour les aider à intégrer le système.

Les jeunes ne reçoivent pas de salaire mais une indemnité. Ceci permet de rendre la transaction défiscalisée. Par ailleurs, BF prend totalement en charge la couverture sociale.

L'entreprise quant à elle signe un contrat avec BF et en reçoit les factures. C'est BF qui verse les indemnités aux VIE. Le coût pour une entreprise dont le CA est inférieur à 50 M€ est situé suivant les destinations entre 21 686€ (Maroc) et 36 000€ (NYC).

Actuellement il y a 65 000 Candidats pour 1 900 entreprises. Il y a un manque évident d'entreprises candidates. Il existe donc une très grande marge de progression du nombre d'entreprises impliquées. BF insiste pour que de nouvelles entreprises aient recours à ce programme.

M. Michel OLDENBURG nous présente des chiffres issus d'un sondage réalisé par CSA (institut de sondage) en 2011 qui indique que 94% des jeunes trouvent un emploi à la suite de leur VIE. 58% des candidats ont entre 25 et 28 ans et ont déjà une expérience professionnelle

80% ont un niveau Bac +5 et plus. Près de la moitié sont diplômés d'écoles d'ingénieurs ou de commerce.

M. Claude POULET

Directeur des affaires européennes et Internationale de la Région Champagne-Ardenne

Ancien diplomate, M Claude POULET connaît bien notre réseau et la réalité des Français établis hors de France. Il travaille aujourd'hui auprès du président de la région Champagne-Ardenne, M. BACHY, lui-même président des affaires internationales au sein de l'association des régions de France (ARF).

L'échelle de l'action en régions permet une coopération de proximité et plus de réactivité. M. POULET met en avant la nécessité de diversifier les actions et les approches dans le domaine des relations internationales d'autant qu'il s'agit aussi d'une demande des partenaires étrangers. Cette coopération décentralisée permet une réactivité plus grande. La coopération est avant tout liée à l'aide au développement et la solidarité internationale mais se dirige de plus en plus vers un soutien à l'export et l'ouverture au marché mondial. Au niveau local les différents acteurs du commerce extérieur se rencontrent régulièrement et collaborent pour faire avancer ces questions. M. POULET regrette cependant le manque d'implication des élus dans les assemblées régionales et voit en l'AFE un partenaire susceptible d'éveiller chez ses collègues en régions une sensibilité et un intérêt pour l'étranger.

Au niveau des régions transfrontalières, il est tout à fait envisageable et souhaitable que les élus AFE puissent faire le lien entre les élus des assemblées régionales et leurs collègues élus dans le ou les pays limitrophes.

L'intégration des questions liées à l'international et des actions qui en découlent est en place dans les régions. Cependant la nouvelle carte des régions de France va demander à revoir l'organisation et la coordination qui aura lieu sur le terrain. L'avenir est donc prometteur du côté de cette coopération décentralisée mais demande à être mise en place une fois les réformes appliquées.

M Alain BENTEJAC

Président du Comité national des Conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF)

Les Conseillers du commerce extérieur de la France sont tous bénévoles et au nombre de 4000. 2/3 d'entre eux sont à l'étranger, répartis dans 110 sections. Ils accompagnent les entreprises pour échanger entre entrepreneurs dans leurs démarches à l'export.

Le CNCCEF a 4 Missions :

- Conseils aux pouvoirs publics
- Attractivité de la France
- Accompagnement des entreprises
- Sensibilisation et formation des jeunes

Aujourd'hui les CCEF travaillent en collaboration avec le MAEDI avec notamment une implication dans la préparation de voyages officiels (Président, Ministres, ...) ou voyages de prospections. Des réunions se tiennent régulièrement au Quai d'Orsay.

Le CNCCEF reconnaît un manque de visibilité et ambitionne d'être plus visible sur Internet et plus actif sur les réseaux sociaux, d'autant que leur mission de réseautage trouve dans ces outils un très bon moyen de mise en œuvre.

Discussion

Le potentiel de synergie existant entre les CCEF et les élus Conseillers Consulaires est important. Aussi la vision et l'expérience sur le terrain de ces deux groupes ont tout intérêt à être partagés. On note une réelle nécessité de mieux faire connaître les missions des CCEF et un besoin de soutien quant à leur recrutement et renouvellement. Il est proposé que chaque poste consulaire mentionne la liste des CCEF présents sur sa circonscription.

Il existe un enjeu pour attirer davantage de membres dans ce réseau. Nous notons que la contribution au CCEF est cependant très élevée : environ 830 € par an. Il serait selon nous opportun de voir si la contribution pourrait être adaptée suivant la taille de l'entreprise dans laquelle exerce le CCEF et qu'un tarif privilégié soit mis en place pour les personnes dont les entreprises ne payent pas la contribution. Ceci favoriserait l'intégration de jeunes et de start-up.

Dans le cadre d'une meilleure collaboration avec les élus, chaque conseiller consulaire est invité à communiquer avec le siège à Paris du CCEF s'il souhaite faire part de remarques ou de bonnes pratiques sur le terrain.

Il serait souhaitable qu'une charte éthique soit rédigée pour les CCEF afin de garantir leur statut et promouvoir les bonnes pratiques.

La question du quota des femmes dans l'organisation (40% en France et 20% à l'étranger avec une augmentation de 1% par an programmée) préoccupe ses dirigeants tant il est difficile de les respecter au vu de la réalité du terrain dans certains pays. Pour autant dans les discussions de la commission il n'est pas apparu souhaitable de changer de cap sur cette politique mais qu'au contraire les efforts doivent être poursuivis pour assurer une meilleure représentation au sein des CCEF. Le soutien des élus conseillers consulaires sur le terrain est aussi à engager en ce sens.

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.1/15.03

Objet : Intégration des Très Petites Entreprises (TPE) et des entrepreneurs individuels au dispositif de soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI) aux entreprises.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

L'absence de prise en compte des TPE par le MAEDI qu'elles soient en France, désireuses de se tourner vers le marché international ou qu'elles soient à l'étranger d'où elles souhaiteraient recréer un lien économique avec la France.

Demande :

Que soit mis en place un accès personnalisé aux TPE et aux entrepreneurs individuels adapté à leurs spécificités notamment financières aux organismes d'aide aux entreprises (Business France, Chambres de commerce, etc.) au même titre que les efforts réalisés et consentis pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Réponse

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.2/15.03

Objet : Elargissement du dispositif "Volontariat International en Entreprise" (VIE)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

Que le programme VIE permet aux jeunes qui y participent de réaliser une expérience professionnelle unique et spécifique à l'étranger ;

Qu'il s'adresse uniquement aux entreprises qui ont un siège ou une succursale en France et qui explorent des marchés à l'international ;

Qu'il permet aux jeunes d'y trouver une opportunité d'emploi à la fin de leur mission ;

Que le nombre d'entreprises demandeuses est largement déficitaire par rapport au nombre de candidats ;

Que les PME et Petites et Moyennes Industries (PMI) constituent un grand potentiel d'accueil des candidats ;

Qu'il existe uniquement un sondage réalisé par un institut privé datant de 2011 sur le taux d'embauche des participants au programme et le retour sur expérience des entreprises ;

Que les domaines du VIE (emploi, formation, éducation, jeunesse) font partie du champ d'investigation des institutions européennes où des orientations et encouragements sont faits aux États membres.

Demande :

Qu'un état des lieux exhaustif soit réalisé sur le programme VIE sur la base des dossiers administratifs gérés par Business France ;

Que le démarchage d'entreprises soit prioritairement opéré auprès des PME et PMI ;

Que des actions soient mises en place pour intégrer en plus grand nombre dans le système des candidats issus de formations professionnelles (BTS, DUT, Licence Pro) ;

Que la limite d'âge soit relevée de 28 à 30 ans ;

Que les bases d'un nouveau statut à l'échelle de l'Union Européenne de "Volontaire Civil Européen" soient présentées sur le modèle du VIE en France.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Réponse

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.3/15.03

Objet : Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

Que le gouvernement a souligné le rôle important de nos concitoyens résidant à l'étranger et de leurs représentants (conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger) pour le développement de notre commerce extérieur, et notre rayonnement culturel ;

Que le plan d'action dédié à la diplomatie économique est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères ;

Que les élus conseillers consulaires ont un rôle de proximité auprès des acteurs économiques locaux ;

Que conformément à l'article 3 de la Loi numéro 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, "le conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur des questions notamment d'intérêt économique et social" .

Demande

Que les postes diplomatiques associent tous les conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Réponse

Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation CEDDEF

Thématique : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Présentation

Intervenants:

M. Sergio CORONADO, Député Amérique du Sud & Caraïbes
M. Pierre-Yves LE BORGNE, Député Europe Centrale et Orientale
Excusé : M. Rémy LUCAS, PDG Société Algopack

Préambule

Le Développement Durable est une acception issue de la prise de conscience des années 1990 du problème de réchauffement climatique. Au-delà de la polémique sur l'origine humaine ou non de ce phénomène, force est de constater que les impacts sont déjà perceptibles et que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en annonce l'augure depuis maintenant une vingtaine d'années.

Le Président Obama lui-même déclarait "que nous sommes la première génération à constater le changement climatique et la dernière génération à pouvoir y remédier".

S'affrontent sur ces sujets des théories divergentes comme les tenants d'une nouvelle approche de notre société (théorie de la Décroissance) remettant en cause la satisfaction de besoins immédiats sans cesse renouvelés (théorie néolibérale). Il est évident que nous habitons une planète finie ou une croissance infinie semble difficilement compatible. Le mode de vie "Occidental" engendre une prédation en ressources naturelles à hauteur de 3 planètes. On peut alors décemment s'interroger sur la reproductibilité de notre modèle de développement à l'échelle de tous les pays du monde.

Deux niveaux s'entremêlent dans le concept de développement Durable : a) les bonnes pratiques qui ne sont pas forcément synonyme d'emploi mais sont indispensables pour limiter l'impact de l'activité humaine et b) les mises en conformité engendrant des emplois la plupart du temps locaux non dé-localisables qui peuvent eux-mêmes mettre en place de bonnes pratiques.

Loin d'y trouver une entrave à la compétitivité, les entreprises Nord-Américaines par exemple ont réussi à transformer les contraintes normatives, par exemple écologiques, en avantage commercial en se positionnant sur les produits ou concepts de responsabilité environnementale, voire sociale. La France a pris du retard en la matière, perd des marchés et peut en outre être attaquée ou a contrario pénalisée relativement à ces normes.

Le France commence ainsi à peine à prendre la mesure de la nécessaire adaptation de ses modèles d'organisation d'entreprises notamment dans le cadre de la Responsabilisation Sociale et Environnementale (RSE). La France prépare en ce sens en commission parlementaire à l'Assemblée Nationale un texte sur la responsabilité pénale des entreprises Françaises à l'étranger.

Il existe donc une dichotomie nette entre le discours politique vertueux en cette matière et la mise en œuvre. Dans cette mondialisation effrénée, une mutation est donc nécessaire. En effet, avait été promis une contribution au développement engendrant de nombreux projets dans le cadre du développement durable, à hauteur de 0.7 % du PIB qui n'a jamais été

honorée. Le maximum atteint a été de 0.43 %.

Dans ce débat, il convient également d'aborder les négociations en cours au niveau Européen sur les négociations transatlantiques de libre échange (TAFTA). Le Développement Durable sera-t-il pris en compte? La ratification éventuelle sera-t-elle effectuée au niveau des instances Européennes ou soumise à une ratification populaire ? En cas d'accord européen mais d'un refus national, l'accord serait-il d'application ?

La France accueille du 30 novembre au 11 décembre 2015 la Conférence sur le Changement Climatique (COP21). Des engagements forts et contraignants doivent y être décidés. L'objectif principal sera de conclure un accord universel permettant de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. L'AFE doit y prendre sa part via les contributions proposées par la Commission CEDDEF.

Proposition

La Commission CEDDEF tisse de nombreux liens entre ses différentes thématiques. Il nous est clairement apparu le caractère transversal de cette notion de développement durable. Promouvoir le Commerce extérieure à la fois dans des gros projets intégrés, liés aux projets de développement ou a contrario dans de micros projets reproductibles qui valorisent le savoir-faire Français ainsi que l'emploi. Tirer parti de méthodes ou de bonnes pratiques dans nos pays respectifs afin d'en généraliser l'usage participe de cet effort collectif face aux défis que constituent le changement climatique. Thème nouveau mais au combien nécessaire au sein de cette Assemblée, la Commission CEDDEF vous propose les résolutions et motions suivantes :

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

PROPOSITION COM/P.1/15.03

Objet : Création d'un prix AFE sur le développement durable

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;

La tenue et le suivi des indicateurs du développement durable en France par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Les expériences locales à l'étranger de la part de Français en matière de développement durable, tant promoteurs qu'acteurs, dans la mise en place de bonnes pratiques ou de projets de développement ;

Le savoir-faire français dans des projets innovants et intégrés à l'étranger en matière de développement durable comme l'assainissement ou les transports.

Demande :

La création d'un prix AFE à partir de 2016 intitulé «Prix AFE du développement durable». L'objectif de ce prix est de promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable comme préoccupation importante des Français de l'étranger et dont le concept, les critères et les modalités seront définis par la commission CEDDEF. Les conseils consulaires seront associés à cette initiative ;

L'affectation budgétaire sur les fonds de l'AFE afin de pourvoir à ce prix.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		3

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

PROPOSITION COM/P.2/15.03

Objet : Compensation carbone

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

L'empreinte carbone générée à l'occasion du déplacement des conseillers AFE ;

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE.

Propose :

La mise en place d'une compensation carbone pour les déplacements des conseillers AFE à Paris. Le financement de cette compensation serait à affecter dans un premier temps sur les fonds de l'AFE. L'objectif à terme est de trouver des partenaires financiers.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		40
Nombre de voix «contre »		34
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.4/15.03

Objet : Mise en place d'une charte sur le développement durable

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;

Que les établissements publics à l'étranger doivent tenir compte de critères liés au développement durable dans les cahiers des charges de leurs investissements immobiliers et de leurs achats de fournitures et de services ;

Les aspects d'économie sur le long terme engendrés par le développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie ;

Les expériences locales à l'étranger, de la part de Français, en matière de développement durable, tant promoteurs qu'acteurs dans la mise en place de bonnes pratiques ou de projets de développement.

Demande :

La mise en place d'une charte sur le développement durable à l'attention des établissements publics à l'étranger.

Il pourra ainsi s'agir :

Du respect des normes HQE-Haute Qualité Energétique dans la construction ou la rénovation de bâtiments ;

De la prise en compte de contraintes environnementales en matière d'achats de fournitures et de services (labels éco responsables, éco énergétiques ou fondés sur la durabilité et le renouvellement des ressources ;

D'intégrer la dimension du développement durable dès le plus jeune âge dans l'enseignement dans le réseau de l'AEFE ou l'appropriation du programme E3D du Ministère de l'Education Nationale ;

De la mise en place du tri sélectif même si le concept n'existe pas dans le pays concerné ;

De promouvoir les actions citoyennes liées aux enjeux climatiques, environnementaux, de solidarité (par exemple les sentinelles du climat) ;

De s'engager à privilégier l'approvisionnement local et de saison issu de l'agriculture raisonnée dans le réseau AEFÉ pour les cantines scolaires et les cuisines ou fournisseurs des postes pour les évènements festifs ou réceptions officielles ;

De promouvoir également les paramètres diététiques de l'alimentation scolaire (menus et sensibilisation contre l'obésité) ;

De s'associer à des campagnes mondiales de sensibilisation sur le développement durable (par exemple la journée sans viande).

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		20

Réponse

Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation CEDDEF

Thématique : EMPLOI ET FORMATION

Rapporteur M. Yan CHANTREL

Présentation

Intervenants:

Mme Annie GAUVIN, Directrice Affaires et relations internationales de Pôle Emploi
Mme Laurence HAGUENAUER, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire
Mme Catherine MANCIP, Sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale

VOLET EMPLOI

Informations concernant l'offre de services de placement européen et international de Pôle Emploi

Les Missions

- Promouvoir la mobilité internationale auprès des demandeurs d'emploi.
- Aider les entreprises dans leurs recrutements de compétences françaises.
- Informer et accompagner les demandeurs d'emploi.
- Mettre en place des programmes de mobilité.
- Valoriser l'expérience de mobilité lors du retour en France.
- Construire les partenariats de développement de la mobilité.

Les Chiffres

- 146 000 demandeurs d'emplois repérés comme candidats à une mobilité européenne ou internationale à Pôle emploi.
- 15% d'entre eux ont moins de 25 ans et 60 % ont un niveau de diplôme supérieur à Bac +2
- Une demande forte alors que 13 000 offres d'emploi ayant un lieu de travail à l'étranger enregistré par Pôle Emploi en 2014.
- 160 conseillers à l'emploi spécialisés à l'international dont 100 conseillers bénéficiant du label européen EURES
- 56 ponts d'implantation (intégrant les DOM) dans 24 régions (à l'exception de la Corse, Guyane, Picardie, Poitou Charente)
- Des partenariats spécifiques en régions transfrontalières dans le cadre d'EURES Transfrontaliers, ou avec des financements européens : Allemagne – Belgique – Luxembourg – Lorraine – Suisse – Alsace
- Plusieurs partenariats sont en construction hors dispositif EURES
- Suisse avec la Franche-Comté : Signature d'une convention avec le Canton de Vaud dans le cadre de la transparence du marché du travail
- Italie avec PACA dans le cadre de projets de jumelage entre l'agence du Piémont
- Espagne avec les régions pyrénéennes (aquitaine, Languedoc Roussillon, midi Pyrénées) dans le cadre des marchés régionaux de l'emploi
- 318 bourses ERASMUS + disponibles pour les chercheurs d'emplois dans 20

régions.

Pôle Emploi vient d'adopter un plan stratégique **Pôle Emploi 2020** en février dernier avec la volonté de refonder l'offre de service à l'international.
Cette évolution va se mettre en place dès 2015-2016.

Le but est d'accompagner et d'informer afin de favoriser la transition professionnelle, la valorisation de la mobilité professionnelle et le retour en France.

Notre commission sera très attentive sur le suivi et les modalités de cette réorganisation.

Evaluer le processus ERASMUS + afin d'identifier les freins pour permettre son développement.

Permettre un redéploiement des conseillers de Pôle Emploi international sur toute la France pour garantir une meilleure répartition territoriale des conseillers, actuellement trop nombreux à Paris et pas assez présents en régions.

Nous constatons un manque d'information sur les différents outils de recherche d'emploi comme EURES pour l'Europe et Pôle Emploi international.

Rendre visible sur les sites des ambassades et consulats les plateformes de recherche d'emploi mises en place par Pôle Emploi international.

Que les conseils consulaires chargés de l'emploi et de la formation se coordonnent lorsqu'ils se déroulent dans un même pays afin de mutualiser les informations.

Que les conseillers consulaires aient accès à un référent Pôle Emploi par zone géographique ciblée

Pôle Emploi va développer son service à distance. Une équipe plus importante avec des webinars ainsi qu'un système d'accompagnement et d'information en ligne ainsi qu'un accompagnement 100% web avec système de formation en ligne.
Nous assurerons le suivi des modalités de cet accès de service à distance.

La commission prend acte de la suppression de la ligne de crédit "Emploi et formation" du programme 151 et la regrette.

Cette suppression est la conséquence de la révision des missions du MAE et de son recentrage sur les missions jugées principales dans le cadre d'un contexte budgétaire restreint.

Nous sommes dans un dispositif transitoire avec la fin totale du dispositif en 2017. Les différents postes ont été amenés à proposer des budgets de transition pour cette année accompagnée d'un plan d'autofinancement. Les sommes seront reversées jusqu'en 2017 en fonction de la pertinence des plans d'autofinancement présentés.

Avant la suppression de la ligne budgétaire, il aurait été nécessaire de définir les objectifs, la pertinence et l'efficacité du dispositif sur le long terme.

Nous demandons une étude afin de connaître l'ensemble des dispositifs existants en termes de soutien à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger. Cette étude doit permettre de faire l'inventaire des dispositifs existants et subventions existantes

Notre commission plaide pour la mise en place d'une enveloppe de soutien, indépendamment du budget consacré à l'aide sociale et sur la base de critères clairement définis afin d'éviter les abus pour permettre l'insertion professionnelle de jeunes Français et favoriser la mobilité internationale.

Nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur le fait que le centre Charles Péguy à Londres continue de bénéficier de la subvention jusqu'en 2017 alors qu'il ne procède à aucune facturation des entreprises et dispose des capacités d'autofinancement.

A contrario les structures d'aide à l'insertion professionnelle qui assurent une réelle mission de service public non rémunératrice risquent d'être freinées dans leur développement faute de pouvoir assurer leur autofinancement.

La commission souligne l'absence d'informations des postes consulaires auprès des conseillers consulaires et des centres concernés sur la possibilité de maintien des subventions jusqu'en 2017 et les conditions qui s'y appliquent alors que l'administration affirme avoir donné des instructions en ce sens.

La commission souhaite que la commission permanente pour l'emploi et la formation continue de se réunir pour l'année 2016 et 2017 afin d'évaluer la pertinence de l'aide financière et de sa répartition auprès des différents centres.

VOLET FORMATION

Depuis le 5 mars 2014, la formation professionnelle a été transférée aux régions. Concernant la formation professionnelle des français de l'étranger le MAE a perdu cette compétence au profit des régions. Ce qui engendrera un changement de partenaires et de mode de fonctionnement.

Le consulat sera désormais le lieu d'accueil pour les demandes de formations professionnelles. Un catalogue des différentes formations disponibles sera mis à disposition des demandeurs. La région Ile de France centralisera les demandes et les répartira entre les différentes régions en fonction des formations demandées.

Face à cette évolution nous auditionnerons l'Association de Régions de France (ARF) lors de la prochaine session de l'AFE en octobre 2015 afin d'échanger sur les points suivants :

Mise en place dans chaque région française d'un comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes piloté et présidé conjointement par les représentants de l'Etat et le Président du Conseil région et regroupant tous les acteurs de la mobilité, dans le cadre tant de l'éducation formelle, que de l'éducation non formelle et du monde professionnel ;

Support d'information et de communication sur les opportunités de mobilité

Aide à la recherche de partenaires d'accueil et d'envoi de jeunes en mobilité à l'étranger

Nous recommandons que les conseillers consulaires soient informés sur toutes les demandes en termes de formation de professionnelle effectuées auprès de leur poste diplomatique ainsi que sur le mode de fonctionnement du nouveau dispositif.

Diffuser l'information concernant les cours gratuits en ligne des universités et grandes écoles françaises appelés MOOC / CLOM cours en ligne ouvert et massif (CLOM) auprès de nos compatriotes à l'étranger français massive open on-line course <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr>

Possibilité d'effectuer une formation professionnelle en alternance avec les pays frontaliers. Avoir la possibilité d'effectuer sa formation théorique dans un pays partenaire et pratiquer ses qualifications dans un autre pays et que cela fasse l'objet d'une reconnaissance de la formation dans les pays transfrontaliers concernés.

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.5/15.03

Objet : Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

Que la ligne de crédit "Emploi et formation" du programme 151 a été supprimée et que nous sommes dans un dispositif transitoire jusqu'à la suppression définitive en 2017 ;

Que les différents postes ont été amenés à proposer des budgets de transition pour cette année accompagnée d'un plan d'autofinancement ;

Qu'il aurait été nécessaire de définir les objectifs, la pertinence et l'efficacité du dispositif sur le long terme ;

Qu'il n'y a pas d'information des postes consulaires auprès des conseillers consulaires et des centres concernés sur la possibilité de maintien des subventions jusqu'en 2017 et les conditions qui s'y appliquent alors que l'administration affirme avoir donné des instructions en ce sens ;

Que la commission permanente sur l'emploi et la formation est supprimée à compter de 2015 alors que des subventions seront allouées jusqu'en 2017.

Demande :

Que la commission permanente pour l'emploi et la formation continue de se réunir pour l'année 2016 et 2017 afin d'évaluer la pertinence de l'aide financière et de ses critères de répartition auprès des différents centres ;

Qu'une étude soit effectuée afin de connaître l'ensemble des dispositifs existants qu'ils soient subventionnés ou non ainsi que sur les subventions existantes en termes de soutien à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger ;

Qu'une enveloppe de soutien, indépendamment du budget consacré à l'aide sociale et sur la base de critères clairement définis soit attribuée afin d'éviter les abus pour permettre l'insertion professionnelle de jeunes Français et favoriser la mobilité internationale.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.6/15.03

Objet : Evolution de la formation professionnelle pour les Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

Que la formation professionnelle des français de l'étranger a été transférée aux régions au 1er janvier 2015 ;

Que les postes consulaires seront le lieu d'accueil pour les demandes en termes de formations professionnelles.

Demande :

Que les conseillers consulaires soient informés et impliqués sur toutes les demandes en termes de formations professionnelles effectuées auprès de leur poste diplomatique ainsi que sur le mode de fonctionnement du nouveau dispositif.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Réponse

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Motion COM/M.1/15.03

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

Que le centre Charles Péguy de Londres continuera de bénéficier de la subvention pour l'emploi et la formation jusqu'en 2017 alors qu'il ne procède à aucune facturation des entreprises et dispose des capacités d'autofinancement au vu du nombre de placements directs très élevés (plus de 500).

Demande :

Que la subvention allouée pour 2016 et 2017 pour le centre Charles Péguy de Londres soit redistribuée aux autres centres d'aide à l'insertion professionnelle qui assurent une mission de service public non rémunératrice et qui ne disposent pas encore des capacités d'autofinancements à moyen terme.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		